



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 22 février 2021

Gildas REYTER :

Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

**SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy
EDF Renouvelables France
100 Esplanade du Général de Gaulle
Coeur Défense
Tour B
92932 PARIS La Défense Cedex**

Recommandé A/R 1A 169 873 1165 7

Objet: Accusé de réception du dossier complet d'une demande d'autorisation de défrichement – Enquête publique et reconnaissance des bois à défricher

Référence: Dossier n° 20.387/211

Commune : VINS SUR CARAMY - Lieux-dits : Sigmore / Les Plaines / La Plaine des Cades

Parcelles cadastrales : section D n° 123-759-760-761-762-774-775-776-777-778-781-782-783-785-955-959-957-852-851-871-850-849-848-847

Madame, Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation de défrichement que vous avez transmise à mes services le 18 décembre 2020, enregistrée sous le n° 20.387/211, pour un terrain appartenant à la commune de Vins-sur-Caramy, et suite à la réception des pièces complémentaires le 10 février 2021, **je vous informe que votre dossier est considéré comme complet à la date du 10 février 2021.**

Votre demande d'autorisation de défrichement est instruite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Agriculture et Forêt.

Votre demande fera l'objet d'une enquête publique et une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains à défricher est nécessaire. Je vous informerai de la date retenue pour cette reconnaissance par un prochain courrier.

Aussi, le délai d'instruction est de **six mois**. Il s'achèvera le **10 août 2021**.

Si aucune décision n'est intervenue avant le 10 août 2021, votre demande donnera lieu à une décision implicite de rejet. Cette décision de rejet pourra faire l'objet d'un recours de votre part devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa naissance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt


Gildas REYTER